

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-006**

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : ENGAGEMENT RECTIFICATIF D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPAH SUD-ARDENNES

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5ans ;

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/57du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Vu la délibération n° DB2023/87 du Bureau Communautaire du 14 septembre 2023 et la modification du plan de financement transmis par l'ANAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

.../...

- DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer la subvention conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,

Benoît SINGLIT

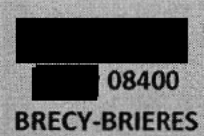

OPAH Sud-Ardenne

Bureau Communautaire du 22 février 2024

Examen d'un dossier :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Modification	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention ANAH	Subvention CCAA
---------------	---------	------------	--------	--------------	--------------------	----------------------	---------------------	--------------------	--------------------

Engagement rectificatif

	 08400 BRECZY-BRIERES	Précarité énergétique	Isolation du plancher des combles perdus et installation d'une chaudière à bois buche	Délibération DB2023-087	33 948,03 €	32 100,58 €	30 280,30 €	12 098,00 €	3 028,00 €
				Modification	37 213,25 €	35 1395,58 €	33 375,30 €	13 131,36 €	3 338,00 €

Soit une augmentation de **310 €** de la subvention versée par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.